



**HAL**  
open science

## Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS

Cindy Reist, Alexandre Fauchon

### ► To cite this version:

Cindy Reist, Alexandre Fauchon. Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS : 6 mois après leur sortie d'études en 2021, 65 % sont en emploi salarié dans le privé en janvier 2022. 2022, pp. 1-4. 10.48464/ni-22-43 . halshs-03918948

**HAL Id: halshs-03918948**

**<https://shs.hal.science/halshs-03918948>**

Submitted on 2 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

# NOTE D'INFORMATION

n° 22.43 – Décembre 2022

**INSERJEUNES**  
SYSTÈME D'INFORMATION PORTÉ  
PAR LA DEPP ET LA DARES

Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald

Auteurs : Cindy Reist, DEPP-A1, Alexandre Fauchon, DARES

Édition : Bernard Javet

Maquettiste : Frédéric Voiret

e-ISSN 2431-7632

## Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS : 6 mois après leur sortie d'études en 2021, 65 % sont en emploi salarié dans le privé en janvier 2022

- Parmi les apprentis inscrits en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS en 2020-2021, 39 % sont encore en études l'année scolaire suivante, pour l'essentiel à nouveau dans le cadre d'une formation en apprentissage. Parmi ceux qui ne poursuivent pas leurs études, 65 % occupent un emploi salarié dans le privé en janvier 2022, 6 mois après leur sortie. Cette part augmente de 4 points par rapport à la génération précédente, sortie en 2020, qui avait été particulièrement touchée par la crise sanitaire. La levée des restrictions sanitaires liée à l'épidémie de Covid-19 et la reprise de l'activité bénéficient tout particulièrement aux apprentis formés à l'hôtellerie-restauration-tourisme. Dans six cas sur dix, l'emploi occupé est un contrat à durée indéterminée (CDI). Trois sortants sur dix travaillent chez l'employeur où ils ont effectué leur apprentissage.

► Parmi les apprentis inscrits en 2020-2021 en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS, 39 % sont en études en France l'année suivante, qu'ils redoublent leur année, poursuivent en apprentissage ou s'orientent vers d'autres études de tout domaine ou niveau **↘ figure 1a**.

### Davantage de poursuite d'études après un BTS que pour la génération précédente

Ce taux varie de 22 % pour les apprentis qui préparaient un brevet professionnel (BP) jusqu'à 47 % pour ceux qui préparaient un CAP. Par rapport à la génération précédente, ce taux est en légère augmentation (+1 point) : il est stable pour les CAP, alors qu'il est en hausse pour les baccalauréats professionnels (+4 points), les BP (+4 points) et les BTS (+7 points). Les baccalauréats professionnels et les BTS voient ainsi leur taux de poursuite d'études augmenter sensiblement pour la seconde année consécutive.

La poursuite d'études est essentiellement réalisée en apprentissage : 37 % des apprentis en dernière année poursuivent l'année suivante leurs études en apprentissage (+1 point par rapport à la génération précédente) et 2 % dans une autre voie. Ceci peut être mis en relation avec

**1a Taux de poursuite d'études<sup>1</sup> des apprentis selon le diplôme préparé (en %)**



**1.** Part des apprentis inscrits en dernière année d'une formation qui sont encore en études en France l'année scolaire suivante, qu'ils redoublent, poursuivent en apprentissage ou s'orientent vers d'autres études.

**2.** Autres certifications comprises.

**Lecture :** 39 % des apprentis inscrits en dernière année d'une formation en 2020-2021 poursuivent des études l'année scolaire suivante.

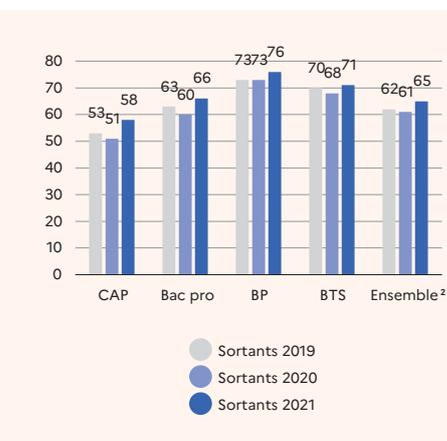
**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Apprentis inscrits en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS en 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

**Source :** DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.43. DEPP

la dynamique de l'apprentissage en 2021, portée notamment par le supérieur. Par rapport à la génération précédente, le taux de poursuite d'études augmente de façon plus marquée pour les jeunes femmes (+3 points, 39 %) que pour les jeunes

**1b Taux d'emploi<sup>1</sup> des apprentis 6 mois après la sortie d'études selon le diplôme préparé (en %)**



**1.** Ratio entre le nombre de sortants en emploi salarié dans le privé et le nombre de sortants.

**2.** Autres certifications comprises.

**Lecture :** 65 % des apprentis sortis d'études en 2021 sont en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études.

**Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2019, 2020 et 2021.

**Source :** DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.43. DEPP

hommes (+1 point, 40 %). Si la poursuite d'études reste moins répandue pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes après un CAP (46 %, contre 48 %), elle est désormais comparable après un baccalauréat professionnel (41 %) et plus fréquente après

un BP (24 %, contre 20 %). Pour les BTS, le taux de poursuite d'études était déjà plus élevé pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes en 2020 (36 %, contre 31 %) et l'écart s'accroît en 2021 (45 %, contre 36 %).

### 65 % des apprentis en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études

Parmi les sortants d'apprentissage de 2021, c'est-à-dire les apprentis inscrits en dernière année d'une formation pendant l'année scolaire 2020-2021 et qui ne poursuivent pas leurs études l'année suivante, 65 % occupent un emploi salarié dans le privé en janvier 2022, 6 mois après leur sortie d'études **figure 1**. Leur insertion professionnelle à 6 mois est en forte progression par rapport à leurs homologues sortis en 2020, au début de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 (+ 4 points). Elle dépasse même celle de la cohorte sortie en 2019, dont la situation à 6 mois était observée en janvier 2020, juste avant la crise sanitaire (62 %).

Les chances d'occuper un emploi salarié dans le privé 6 mois après son apprentissage restent plus importantes pour les sortants d'un BP (76 %) ou d'un BTS (71 %) que pour les sortants d'un baccalauréat professionnel (66 %) ou d'un CAP (58 %). Par rapport à la

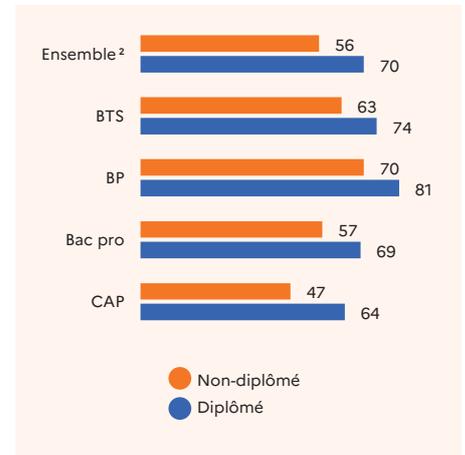
génération précédente, la progression du taux d'emploi à 6 mois est cependant plus marquée pour les CAP (+ 7 points) et les baccalauréats professionnels (+ 6 points) que pour les BP et les BTS (+ 3 points chacun). Les jeunes hommes sortant d'un apprentissage s'insèrent mieux professionnellement que les jeunes femmes (67 %, contre 62 %). Cet écart se retrouve, avec une ampleur variable, pour tous les diplômes préparés : le taux d'emploi des jeunes hommes s'élève à 61 % en CAP (contre 50 % pour les jeunes femmes), 67 % en baccalauréat professionnel (contre 59 %) et 72 % en BTS (contre 68 %). Pour les BP, la différence est plus faible : 77 %, contre 75 %.

### Un taux d'emploi supérieur de 14 points pour les diplômés

78 % des apprentis sortant d'un CAP, baccalauréat professionnel, BP ou BTS ont obtenu leur diplôme. À tous les niveaux de formation, les jeunes ayant obtenu le diplôme préparé occupent plus souvent un emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études que ceux n'ayant pas obtenu leur diplôme ; ils sont 70 % à être en emploi salarié dans le privé 6 mois après contre 56 % pour ceux ne l'ayant pas obtenu. Cet écart est particulièrement important pour les sortants de CAP : 64 % des apprentis l'ayant obtenu

sont en emploi salarié dans le privé 6 mois après, contre 47 % de ceux ne l'ayant pas eu **figure 2**. Leur insertion est meilleure que celle des apprentis en baccalauréat professionnel ou en BTS n'ayant pas réussi leur examen final (57 % et 63 %).

### 2 Taux d'emploi des apprentis 6 mois après la sortie d'études selon l'obtention du diplôme préparé<sup>1</sup> (en %)



1. L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour respectivement 9 %, 7 %, 13 % et 7 % des sortants de CAP, bac pro, BP et BTS en 2021. Ils sont exclus de l'analyse.

2. Autres certifications non comprises.

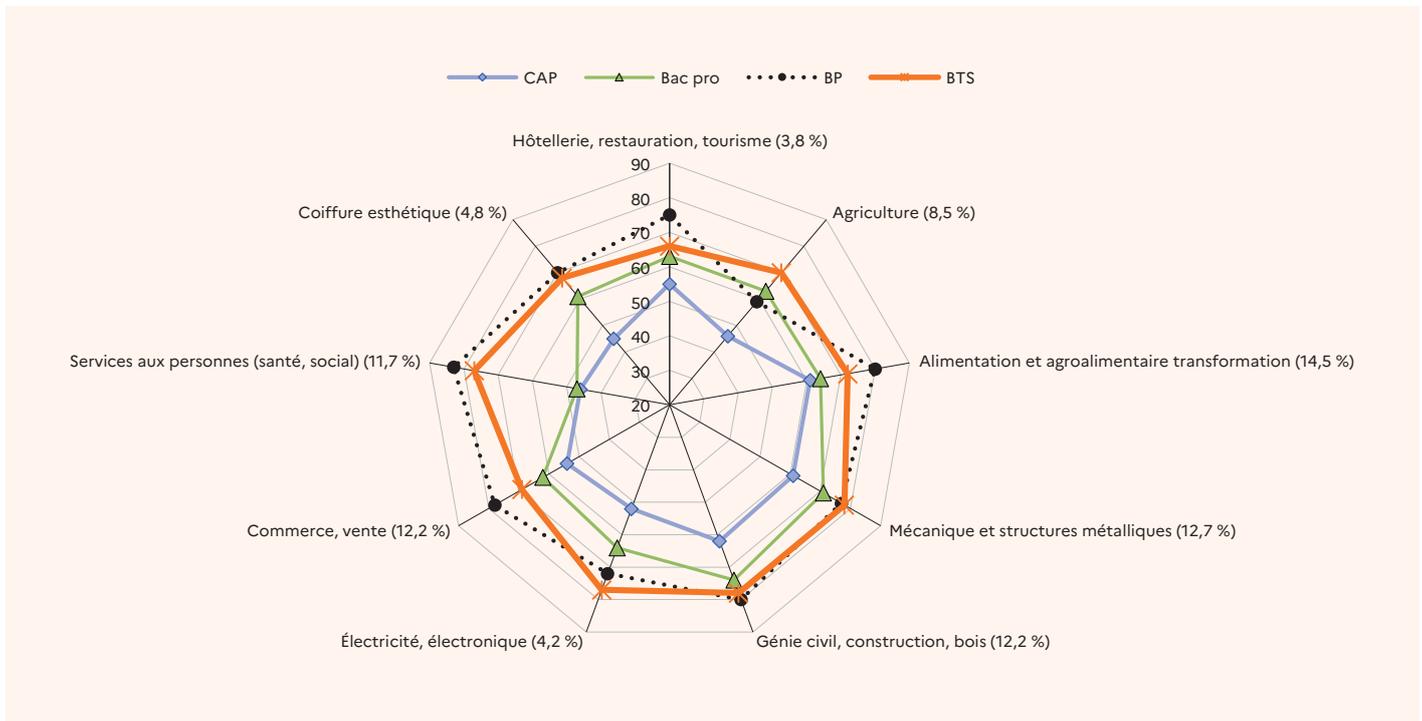
**Lecture :** 64 % des apprentis sortis d'un CAP en 2021 et ayant obtenu leur diplôme sont en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études.

**Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Sortants d'un CAP, bac pro, BP ou BTS en apprentissage en 2021.

**Source :** DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.43. DEPP

### 3 Taux d'emploi des apprentis 6 mois après la sortie d'études selon le diplôme et la spécialité préparés (en %)



**Lecture :** la spécialité « Agriculture » représente 8,5 % des apprentis sortis d'études en 2021. 46 % des apprentis sortis d'un CAP spécialité « Agriculture » en 2021 sont en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études.

**Note :** les spécialités représentant moins de 3,5 % des sortants en 2021 ne sont pas représentées.

**Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2021.

**Source :** DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.43. DEPP

## Une bonne insertion pour les apprentis en « génie civil, construction, bois » et « mécanique et structures métalliques »

L'insertion professionnelle des apprentis dépend de leur spécialité de formation. Les taux d'emploi 6 mois après la sortie d'études sont plus élevés pour les sortants des spécialités relevant de la production (68 %) que des services (61 %). Pour chaque niveau de formation, les spécialités « mécanique et structures métalliques » et « génie civil, construction, bois » offrent par exemple une très bonne insertion sur le marché du travail **figure 3**.

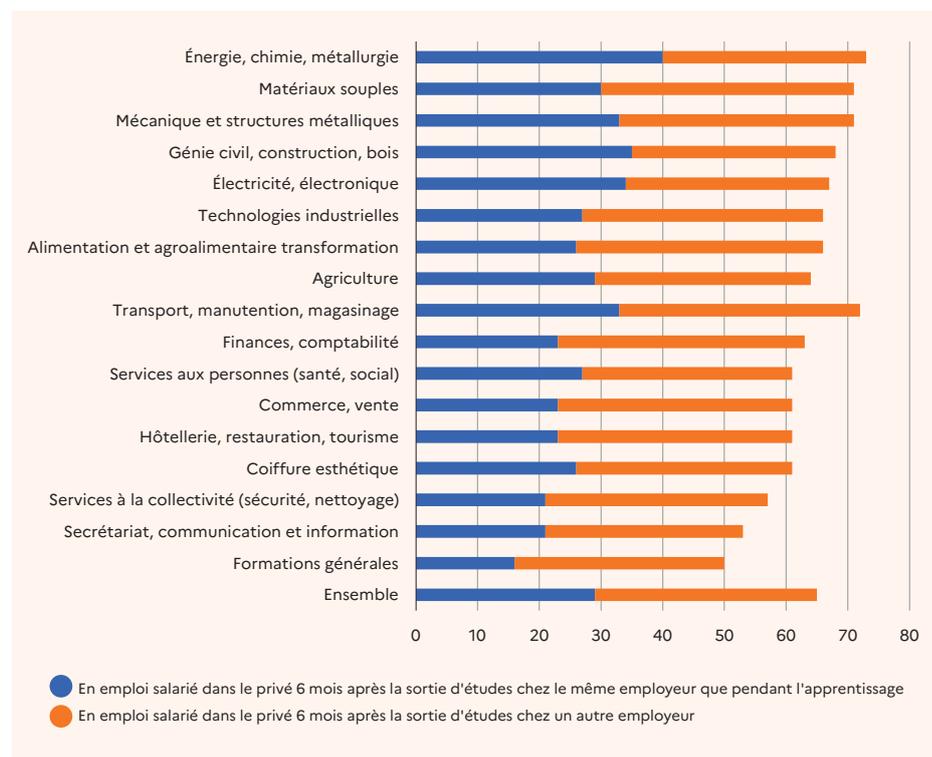
Le taux d'emploi 6 mois après la sortie d'études atteint 61 % dans la spécialité « hôtellerie, restauration, tourisme », en progression de 13 points par rapport à la génération précédente, sortie pendant la crise sanitaire. Cette progression résulte de la levée des restrictions sanitaires et de la reprise de l'activité dans les secteurs embauchant ces apprentis. Les sortants d'une formation spécialité « alimentation, agroalimentaire, transformation » voient également leur taux d'emploi augmenter à 66 % (+ 8 points) : pour le CAP « cuisine », il s'accroît de 12 points.

## 3 sortants sur 10 embauchés par l'employeur de leur apprentissage

Parmi les sortants d'apprentissage de 2021, 29 % sont en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie du système scolaire, 61 % sont en CDI, 27 % en CDD et 8 % en intérim **figure 5**. Cette répartition est proche pour tous les niveaux de diplôme, à part pour les sortants de BP, où la part de CDI est plus élevée (72 %).

En sortie d'apprentissage, les jeunes hommes travaillent plus souvent en CDI ou en intérim que les jeunes femmes, qui sont davantage en CDD. Les formations dans les services, où les jeunes femmes sont majoritaires (60 % des sortants), mènent à des secteurs d'activité où les contrats temporaires prennent souvent la forme de CDD. Au contraire, les formations de la production, où les jeunes hommes représentent 88 % des sortants, ont pour débouchés des secteurs où l'intérim est plus répandu. Dans un cas sur dix, les sortants d'apprentissage en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études travaillent à temps partiel. Cette part est plus élevée pour les CAP (12 %) que pour les baccalauréats professionnels (8 %), BP (7 %) et BTS (6 %). Les jeunes femmes travaillent plus fréquemment à temps partiel que les

## 4 Taux d'emploi des apprentis 6 mois après la sortie d'études selon la spécialité préparée (en %)



**Lecture :** 29 % des apprentis sortis d'une formation de spécialité « Agriculture » en 2021 sont en emploi salarié dans le privé chez l'employeur de leur apprentissage 6 mois après leur sortie d'études.

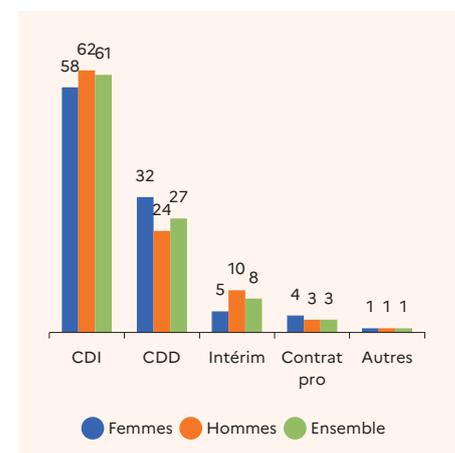
**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2021.

**Source :** DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.43. DEPP

## Les jeunes femmes plus souvent en contrat à durée déterminée et les jeunes hommes en intérim

## 5 Type de contrat des apprentis en emploi salarié dans le privé 6 mois après la sortie d'études (en %)



**CDD :** contrat à durée déterminée.

**CDI :** contrat à durée indéterminée.

**Lecture :** 5 % des apprenties qui sont en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études sont en intérim.

**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2021 et en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études.

**Source :** DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.43. DEPP

jeunes hommes (17 % contre 7 %). C'est particulièrement le cas pour les CAP (27 % contre 8 %) et baccalauréats professionnels (21 % contre 5 %). L'écart est moindre pour les BTS (11 % contre 4 %). ■

### MESURE DE L'INSERTION DES JEUNES : LE SYSTÈME D'INFORMATION DEPP/DARES INSERJEUNES

Inserjeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement ;
- taux de poursuite d'études ;
- taux d'interruption en cours de formation.

Il permet d'être exhaustif et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois). Si, à une échéance donnée, un sortant a plusieurs contrats de travail, un seul est pris en compte : en priorité le CDI ou le contrat le plus long.

Ce système d'information permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la *Note d'Information 22.43*, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](https://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)